



LES
RÉPONSES
À
APPORTER

EN EAJE, MAM
ET RPE

PROFESSIONNEL

Professionnel
ou intervenant
testé Covid +

Vaccination complète : isolement de 7 jours pleins, à partir de la date de début des symptômes ou de la date du prélèvement positif si le cas est asymptomatique (peut être ramené à 5 si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures).

Vaccination incomplète ou inexistante : isolement de 10 jours (pouvant être ramené à 7 jours suivant les mêmes modalités que ci-dessus).

ENFANTS

Enfant testé Covid+

Isolement de 7 jours pleins, à partir de la date de début des symptômes ou de la date du prélèvement positif si le cas est asymptomatique (peut être ramené à 5 si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures).

Enfant contact à
risque au sein du
mode d'accueil
ou de son foyer

En l'absence de symptômes de la maladie : un test antigénique ou RT-PCR salivaire ou nasopharyngé est réalisé à J2 de la date d'information du statut de personne contact. L'accueil est maintenu de J0 à J2 et poursuivi après J2 si le test réalisé à J2 est négatif.

Si l'enfant a contracté le Covid 19 dans un délai inférieur à deux mois : il n'y a pas de nécessité à procéder à un nouveau test, ni à un isolement.

En présence de
plus d'un tiers de
cas par rapport à la
capacité d'accueil de
l'établissement

Informez la PMI, l'ARS et la CAF pour conduite à tenir

CONTACT

RÉFÉRENT COVID-19 PMI :

02 33 06 69 93 - referentcovid19@manche.fr

INFORMATIONS : manche.fr/parent/assistantes-maternelles.aspx

Conception: conseil départemental de la Manche



MESURES RELATIVES À LA COVID-19

Modes d'accueil du jeune enfant

24 août 2022 (niveau 1 applicable)



LE PORT DU MASQUE :

✳ Très fortement recommandé, des 6 ans :

- pour les personnes symptomatiques
- pour les personnes contacts à risque
- pour les personnes fragiles ou à risque de développer une forme grave.

✳ Imposé :

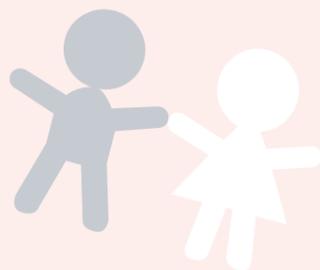
- pour l'assistante maternelle et les membres de son foyer âgés de plus de 6 ans si l'un de ces derniers est COVID + pendant 14 jours.
- pour l'assistant maternel dans l'attente du résultat du test, en cas de contact avec une personne covid +

En revanche, il est proscrit pour les enfants de moins de 6 ans.



AUTRES MESURES :

- lavage des mains (savon/eau ou gel hydroalcoolique) des parents à leur arrivée dans le mode d'accueil et si possible celles de son/ses enfant(s) ;
- salutation distanciée (ne pas s'embrasser, serrer la main, faire d'accolade)



DÉFINITION

Est considéré comme **enfant contact à risque** un enfant contact d'une personne **au sein du mode d'accueil ou au sein de son foyer** testée positive au Covid 19.

LES RÉPONSES À APPORTER

EN ACCUEIL INDIVIDUEL AU DOMICILE DE L'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)



ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

Professionnel testé Covid +

Vaccination complète : isolement de 7 jours (peut être ramené à 5 si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures).

Vaccination incomplète ou inexistante : isolement de 10 jours (pouvant être ramené à 7 jours suivant les mêmes modalités que ci-dessus).

ENFANTS

Enfant testé Covid+

Isolement de 7 jours (peut être ramené à 5 si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures).

Enfant accueilli contact à risque dans le mode d'accueil du jeune enfant ou au sein de son foyer

En l'absence de symptômes de la maladie : un test antigénique ou RT-PCR salivaire ou nasopharyngé est réalisé à J2 de la date d'information du statut de personne contact. L'accueil est maintenu de J0 à J2 et poursuivi après J2 si le test réalisé à J2 est négatif.

Si l'enfant a contracté la Covid-19 dans un délai inférieur à deux mois : il n'y a pas de nécessité à procéder à un nouveau test, ni à un isolement.

Enfant de l'assistant(e) maternel(le) âgé de moins de 6 ans Covid +

Isolement de 7 jours (peut être ramené à 5 si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures). Interruption de l'accueil par l'assistante maternelle.

Enfant âgé de plus de 6 ans ou personne membre du foyer de l'assistant(e) maternel(le) testé Covid +

Vaccination complète ou enfant de - de 12 ans : isolement de 7 jours pleins, à partir de la date de début des symptômes ou de la date du prélèvement positif si le cas est asymptomatique (peut être ramené à 5 si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures).

Vaccination incomplète ou inexistante : isolement de 10 jours (pouvant être ramené à 7 jours suivant les mêmes modalités que ci-dessus).

Si un nouveau cas est testé positif : suspension prolongée pendant 7 à 10 jours selon la situation vaccinale, à compter de la date de confirmation du nouveau cas.

Maintien de l'accueil si isolement strict de la personne Covid + avec port du masque pendant 14 jours par l'ensemble des membres du foyer de assistante maternelles.